
Présidence : Turquie

362ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 3 juillet 2002

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 45

2. Présidence : M. Ö. Orhun

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Exposé de M. A. Gourov, Président de la Commission de sécurité de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie sur les moyens de faire face aux nouveaux risques et défis pour la sécurité européenne - renforcement de la coopération internationale dans ce domaine : Fédération de Russie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Yougoslavie, France, Biélorussie, Canada, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : PROJET DE DECISION CONCERNANT LA FOURNITURE DU MODELE DE REPONSE POUR L'ECHANGE D'INFORMATIONS DE L'OSCE SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Présidence, Etats-Unis d'Amérique

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 9/02 (FSC.DEC/9/02) concernant la fourniture du modèle de réponse pour l'échange d'informations de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre à l'Organisation des Nations Unies ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Biélorussie (Annexe), Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Etat actuel du processus de modernisation du réseau de communication de l'OSCE et ses incidences financières* : Centre de prévention des conflits, Présidence, Grèce, Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Fédération de Russie, Biélorussie, Pologne
- b) *Projet de décision sur un mécanisme d'avertissement et de rappel révisé* : Présidence
- c) *Projet de décision concernant l'élaboration de guides des meilleures pratiques sur les armes légères et de petit calibre* : Présidence
- d) *Projet de décision sur l'ordre du jour, les modalités d'organisation et le programme de travail de la troisième Conférence de suivi sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Présidence
- e) *Déclaration de la Présidence du Forum (PC.DEL/473/02) à la séance du Conseil permanent renforcé, le 28 juin 2002* : Présidence
- f) *Préparatifs en vue d'une charte sur la lutte contre le terrorisme* : Présidence
- g) *Séminaires sur la mise en oeuvre du Code de conduite et des MDCS - Point de vue du Caucase - tenus à Bakou, Tbilissi et Erevan du 3 au 11 juin 2002* : Centre de prévention des conflits, Azerbaïdjan, Présidence
- h) *Echange d'informations 2002 sur les armes légères et de petit calibre* : Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Turquie, Biélorussie, Croatie, Ukraine

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 juillet 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/368

3 juillet 2002

Annexe

FRANÇAIS

Original : RUSSE

362ème séance plénière

FSC Journal No 368, point 3 de l'ordre du jour

**DECLARATION DE LA DELEGATION PERMANENTE
DE LA BIELORUSSIE AU FORUM POUR
LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE**

Vienne, le 3 juillet 2002

Monsieur le Président,

La délégation de la Biélorussie se félicite de l'adoption de la décision du Forum pour la coopération en matière de sécurité concernant la fourniture à l'Organisation des Nations Unies du modèle de réponse pour l'échange d'informations 2001 sur les armes légères et de petit calibre. Nous considérons que la présente décision constitue une étape concrète sur la voie de la mise en oeuvre des dispositions du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, notamment du paragraphe 5 du préambule, du paragraphe 2 de la section I « Buts et objectifs généraux », du paragraphe 3 de la section VI « Dispositions finales » relatives à la coopération avec d'autres organisations et institutions internationales et, principalement, avec l'Organisation des Nations Unies.

Nous déplorons toutefois que, compte tenu de la position de certains Etats, aucun accord n'ait pu intervenir sur la première proposition de la Biélorussie visant à fournir à l'Organisation des Nations Unies non seulement un modèle de réponse, mais - ce qui est plus important encore - l'étude d'ensemble y afférente de l'échange d'informations 2001 sur les systèmes nationaux de marquage, les procédures de contrôle de la fabrication des armes légères et de petit calibre et sur la législation et les pratiques en vigueur en ce qui concerne la politique, les procédures et les documents d'exportation, sur le contrôle du courtage international et sur les techniques et procédures de destruction.

Nous souhaiterions informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité que la Biélorussie a envoyé à titre volontaire ses informations nationales au titre de l'échange d'informations sur le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre pour 2001 aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Nous vous remercions, Monsieur le Président.